

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 06899 Numéro SIREN : 808 515 712 Nom ou dénomination : 777 CORP
--

Ce dépôt a été enregistré le 09/07/2019 sous le numéro de dépôt B2019/025858

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2019/025858**
n°de gestion : **2014B06899**
n°SIREN : **808 515 712 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 09/07/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

777 CORP - Société par actions simplifiée
8 rue Berjon 69009 Lyon -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



5287791

25858

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASU 777 CORP		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12		
Adresse de l'entreprise		8 rue Berjon 69009 LYON		Durée de l'exercice précédent*		12		
Numéro SIRET*		8 0 8 5 1 5 7 1 2 0 0 0 2 0		Néant		*		
				Exercice N clos le,		31/12/2018		
				Brut 1		Amortissements, provisions 2		
						Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	6 679	AG	556	6 122	
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	60 301	AU	21 713	38 587	
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
			Autres participations	CU	1 394 918	CV		1 394 918
			Créances rattachées à des participations	BB	305 387	BC		305 387
			Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	150	BI		150		
	TOTAL (II)		BJ	1 767 436	BK	22 269	1 745 166	
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En cours de production de biens			BN		BO			
En cours de production de services			BP		BQ			
Produits intermédiaires et finis			BR		BS			
Marchandises			BT		BU			
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW				
CRÉANCES		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	28 800	BY		28 800	
		Autres créances (3)	BZ	420	CA		420	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	2 550 075	CG		2 550 075		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI				
	TOTAL (III)	CJ	2 579 296	CK		2 579 296		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	4 346 732	IA	22 269	4 324 462		
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	305 387	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations	Non recensée	Stocks :	Non recensée	Créances :	Non recensée		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASU 777 CORP		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 000)			DA	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	500
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	822 413
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	3 412 353
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	4 240 267
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	437
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	2 528
	Dettes fiscales et sociales			DY	81 229
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	84 195	
(V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	4 324 462	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	84 195
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU 777 CORP						Néant ☐ *			
		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF			
		FG	276 000	FH		FI	276 000		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	276 000	FK		FL	276 000		
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	7 859		
	Autres produits (1) (11)					FQ	286		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	284 145	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	51 287	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	4 364	
	Salaires et traitements*						FY	158 220	
	Charges sociales (10)						FZ	58 521	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*						GA	13 014
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GB	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GC	
	Autres charges (12)						GD		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GE	1	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GF	285 410	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GG	(1 264)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GH		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GI		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GJ	3 459 982	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GK		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GL	3 642	
	Différences positives de change						GM		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GN		
	Total des produits financiers (V)						GO		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GP	3 463 624	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GQ		
	Différences négatives de change						GR		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GS		
	Total des charges financières (VI)						GT		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GU			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GV	3 463 624		
						GW	3 462 360		

Désignation de l'entreprise SASU 777 CORP								Néant ☐ *		
								Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion						HA	101		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *						HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges						HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)						HD	101		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)						HE	73		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *						HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)						HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)						HH	73		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)								HI	28	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise						(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *						(X)	HK	50 035		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)							HL	3 747 871		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)							HM	335 518		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)								HN	3 412 353	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme					HO			
	(2) Dont	produits de locations immobilières					HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)					IG			
	(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *					HP			
		– Crédit-bail immobilier					HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)					IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées					IJ	3 463 624		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées					IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)					HX			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)					RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)					RD			
	(9)	Dont transferts de charges					A1	7 859		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)					A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)					A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)					A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :						Exercice N				
						Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
						73		101		
CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL										
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :						Exercice N				
						Charges antérieures		Produits antérieurs		

 Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU 777 CORP

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 4 324 462 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 3 412 353 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

 Règles et méthodes comptables**Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		6 679		6 679
Immobilisations incorporelles		6 679		6 679
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage				
- Installations générales, agencements				
- Matériel de transport	57 316			57 316
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 985			2 985
Immobilisations corporelles	60 301			60 301
- Participations évaluées par mise en				
- Autres participations	1 413 982	286 324		1 700 306
- Prêts et autres immobilisations financières	150			150
Immobilisations financières	1 414 132	286 324		1 700 456
ACTIF IMMOBILISE	1 474 434	293 003		1 767 436

 Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	6 679		286 324	293 003
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	6 679		286 324	293 003
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		557		557
Immobilisations incorporelles		557		557
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage				
- Installations générales, agencements				
- Matériel de transport	8 534	11 463		19 997
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	721	995		1 716
Immobilisations corporelles	9 255	12 458		21 713
ACTIF IMMOBILISE	9 255	13 015		22 270

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire	557	12 458	13 015
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
Dotations de l'exercice	557	12 458	13 015
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés			
Eléments mis hors service			
Diminutions de l'exercice			

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 334 758 euros et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	305 388	305 387	1
Prêts			
Autres	150		150
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	28 800	28 800	
Autres	421	421	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	334 758	334 608	151
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Intérêts courus s/créances rattaché	3 642
Total	3 642

 Notes sur le bilan
Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 5 000,00 euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	500	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	500	10,00

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 84 195 euros et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 528	2 528		
Dettes fiscales et sociales	81 229	81 229		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	438	438		
Produits constatés d'avance				
Total	84 195	84 195		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	438			

SASU 777 CORP**Annexes****Notes sur le bilan****Charges à payer**

	Montant
Taxe d'apprentissage cap	1 076
Formation continue cap	791
Total	1 867

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

777 CORP

Société par Actions Simplifiée au capital de 5 000.00 €

Siège social : 8 rue Berjon

69009 LYON

808 515 712 RCS LYON

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE

PAR L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 11 JUIN 2019

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à 3 412 353.29 €, de la manière suivante :

- | | |
|--|----------------|
| - une somme de | 700 000.00 € |
| aux actions, à titre de dividende, soit, par action, | |
| une somme de 1 400.00 € | |
| - et le surplus, soit | 2 712 353.29 € |
| au compte "autres réserves" | |

En conséquence, chaque action recevra un dividende de 1 400.00 euros.

Ce dividende sera mis en paiement à compter du jour de la décision de l'associé unique et au plus tard le 30 septembre 2019.

En application de l'article 117 quater du code général des impôts, le montant brut des dividendes donne lieu à un prélèvement forfaitaire obligatoire à la source de 12,80 %.

Ce prélèvement, calculé à partir du montant brut des revenus, n'a aucun caractère libératoire et peut représenter un acompte sur l'impôt dû.

Les dividendes peuvent être exonérés de ce prélèvement forfaitaire si le revenu fiscal de référence de l'associé unique, de l'avant-dernière année (2017), est inférieur à 50.000 € (associé célibataire ou veuf) ou 75.000 € (en cas d'imposition commune avec le conjoint).

La demande de dispense doit être formulée au plus tard le 30 novembre de l'année civile précédent le versement des dividendes.

22

La somme de 700 000 euros versée à titre de dividende sera imputée des prélèvements sociaux avant tout paiement à l'associé unique.

A cet effet, une déclaration fiscale n° 2777 devra être adressée au service des impôts des entreprises, avec les règlements correspondants dans les quinze jours suivant l'expiration du mois au cours duquel les dividendes seront versés.

Par dérogation à l'imposition forfaitaire, l'associé unique pourra opter pour l'imposition des dividendes au barème de l'impôt sur le revenu, l'impôt définitif étant notamment calculé après application d'un abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2° du même code.

Cette option s'exerce lors de la déclaration d'ensemble des revenus souscrite par le contribuable l'année suivant celle au cours de laquelle les dividendes ont été perçus.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %	Rappel des dividendes versés hors AGO annuelle	Rappel du montant par titre versé hors AGO annuelle
31/12/2017	1 500 000.00	3 000.00	1 500 000.00		0.00	0.00
31/12/2016	0.00				0.00	0.00
31/12/2015	0.00				0.00	0.00

Copie certifiée conforme
Le Président

